

42 journalistes attaquent EVENE.FR aux Prud'hommes

En juillet 2010, Evene.fr, filiale du groupe Le Figaro, a licencié l'intégralité de sa rédaction. 24 journalistes ont été contraints d'accepter un plan de licenciements économiques « sur la base du volontariat » mis en place par la direction.

Sur les 37 salariés d'Evene.fr, seule la rédaction a été concernée par les licenciements, officiellement « parce qu'elle était le seul pôle à connaître des difficultés économiques » (sic). La véritable raison ? Une enquête de l'Inspection du travail en janvier 2010, pointant du doigt l'emploi en contrats d'auteurs de 13 des 24 journalistes de la rédaction. **Des contrats totalement illégaux**, auxquels trop d'employeurs osent encore recourir. L'Inspection du travail ayant ordonné à la direction de requalifier en CDI ces contrats, ces 13 journalistes sont devenus salariés en CDI au 1er mai 2010. **L'annonce d'un plan de départs de grande ampleur est intervenue quelques jours après, le 12 mai 2010.**

Ainsi, la nécessité de se mettre en conformité avec la loi a mené la direction d'Evene.fr représentée par Pierre Conte et Anne Pican non seulement à licencier, mais en plus à licencier impunément l'intégralité de sa rédaction.

Prévu initialement pour 19 personnes, la pression envers les salariés a été telle que le plan de licenciements a finalement concerné les 24 journalistes, qui ont dû se résoudre à partir plutôt que de continuer à être **menacés et « mis au placard » par une direction qui ne reconnaissait pas à ses employés le statut de journalistes** et leur appliquait la convention collective SYNTEC (alors que lesdits journalistes disposaient de la carte de presse, et alors que la direction avait obtenu le statut d'entreprise de presse en ligne en 2010).

Aujourd'hui, la direction d'Evene.fr a remis en place une rédaction réduite, alors même qu'elle justifiait il y a quelques mois son plan de licenciements en disant vouloir « réduire ses effectifs au profit d'agrégation de contenus, et ne plus effectuer de déplacement aux manifestations culturelles ». Pourquoi alors avoir voulu licencier sa rédaction ? Parce que les salariés et collaborateurs en contrats d'auteurs réclamaient simplement un respect de la loi, à savoir l'arrêt de contrats illégaux et la reconnaissance du statut de journalistes.

Les journalistes licenciés, ainsi que d'autres ayant collaboré précédemment en contrats d'auteurs au site, soit au total **42 journalistes, saisissent en février 2011 le Conseil des Prud'hommes de Paris** pour faire valoir leurs droits. Ils dénoncent :

- un licenciement abusif, sans cause réelle et sérieuse ;
- le travail dissimulé, sous forme de contrats d'auteurs depuis 2004, pratique continuée bien après le rachat d'Evene.fr par le groupe Le Figaro, et cela en toute connaissance de cause ;
- le non-respect de la convention collective des journalistes et du statut y afférent.

Soutenus par le SNJ-Syndicat national des journalistes, Sud Culture et l'Inspection du travail qui saisit au tribunal pénal Evene.fr, les 42 plaignants entendent porter cette affaire en justice pour éviter que de tels agissements soient perpétrés à l'avenir par l'un des plus grands groupes de presse français.